

Mme Igbale Emini
Département de l'économie, de l'innovation,
de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
Secrétariat général
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Mont-sur-Rolle, le 16 juin 2025

Consultation fédérale sur la révision de l'ordonnance sur la poste (OPO)

Chère Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 15 mai 2025 portant sur la révision de l'ordonnance sur la poste (OPO), mise en consultation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Nous vous remercions d'avoir transmis cette consultation à notre Association et vous prions de trouver ci-dessous nos remarques.

A titre liminaire, il importe de rappeler le contexte dans lequel intervient cette révision. En effet, La Poste a annoncé un stratégie de restructuration en octobre 2024. Dans le canton de Vaud, ce sont 19 offices postaux qui sont menacés par une fermeture. Suite à cette annonce, notre Association, à l'instar de nombreuses autres organisations, a communiqué son opposition aux mesures présentées et demandé que les prestations soient maintenues.

L'ADCV reste fermement opposée à une réduction de l'offre postale, considérant que cela va à l'encontre de la mission de service public de La Poste et des besoins de notre tissu économique local. Cela étant, en cas de fermeture, il est indispensable que des partenariats soient mis en place de manière durable, afin de maintenir les prestations postales existantes pour la population, respectivement que les Municipalité des communes et régions affectées soient impliquées dans le processus. Pour ce faire, La Poste doit proposer des conditions attractives aux partenaires potentiels, en particulier sous l'angle de la rémunération.

Cette stratégie de restructuration et la présente révision présentent un risque de détérioration du service postal physique. Si notre Association soutient les propositions portant sur les prestations numériques, elle s'oppose à la réduction des objectifs de performance pour l'acheminement des lettres et colis, ainsi qu'à la suppression progressive de la distribution à domicile pour les logements situés hors zones habitées. **L'ADCV demande au Conseil d'Etat de s'opposer à ces propositions et de demander un moratoire sur toute réduction du service postal physique, jusqu'à ce que des garanties concrètes soient fournies par La Poste aux communes et citoyens affectés par la restructuration.**

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, chère Madame, en l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de l'Association des Communes Vaudoises



Le Président
Alain Jaccard



Le Secrétaire général
Loïc Hautier